

Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Interpellation de G. VAN GOIDSENHOVEN, Conseiller communal, relative à la politique régionale de stationnement et la prise en compte des besoins du tissu économique local.

G. VAN GOIDSENHOVEN donne lecture du texte suivant :

G. VAN GOIDSENHOVEN geeft lezing van de volgende tekst:

« Le 17 décembre 2020, le Gouvernement bruxellois a approuvé un avant-projet d'ordonnance portant sur l'organisation de la politique de stationnement et définissant les missions et modalités de gestion de « l'Agence du stationnement de la Région de Bruxelles-Capitale ». Pour donner suite à la demande d'avis de la Ministre sur ce premier projet, « Brulocalis » a organisé une concertation avec les Communes le 4 février 2021 et préparé un avis. Le 3 mars 2021, « Brulocalis » a donc transmis son premier avis à la Ministre sur la base duquel un nouveau projet d'ordonnance a été préparé par la Région et est passé en seconde lecture au Gouvernement. L'objectif annoncé de la ministre de la « Mobilité » est de faire approuver le projet en 3ème lecture au Gouvernement avant la fin de cette année.

A la lumière de l'importance que revêt la politique de stationnement eu égard aux objectifs de mobilité, d'accessibilité des commerces, de qualité de vie et de report modal, il est utile de suivre de près la manière dont mène le Gouvernement la réforme du cadre réglementaire de la politique régionale de stationnement. En effet, il convient d'analyser l'impact d'une réforme sur l'autonomie des communes d'une part et la manière avec laquelle elles sont associées à participer au futur « Plan régional de Stationnement » d'autre part. A cet égard, notre Commune a été récemment sollicitée par « Brulocalis » afin d'évaluer cette fois l'actuel PRPS au niveau stratégique et au niveau de son application locale.

Enfin, en cette période de crise économique consécutive à la crise sanitaire, je souhaitais savoir si une évaluation des besoins de stationnement des acteurs économiques de notre commune avait été réalisée. En effet, « Hub. Brussels » réalise à la demande des Communes des enquêtes de terrain permettant d'objectiver notamment la part modale des consommateurs d'un tissu économique qui permet, s'il y échet, de développer par exemple des emplacements de type « shop&go » comme cela se fait déjà dans des communes comme Jette.

Sur base de ces éléments et du calendrier énoncé plus haut, pouvez-vous dès lors m'éclairer sur les éléments suivants : que pouvez-vous me communiquer quant à l'évaluation du PRPS communiquée à la Région ? Quels étaient les principaux points négatifs que vous avez communiqué quant à l'application du précédent PRPS ?

Quel est l'avis remis par notre Commune sur l'avant-projet d'ordonnance de stationnement ? Qu'avez-vous prévu en termes de participation citoyenne en amont du prochain PRPS et de la contribution de la Commune à son édification, notamment en termes d'objectifs de suppression / création de places de stationnement ?

Certaines Communes ont demandé à « Hub. Brussels » de réaliser une étude afin d'objectiver les besoins en termes de stationnement à l'échelle de leur territoire, notamment dans les quartiers commerçants, avez-vous prévu de faire pareille demande à l'agence régionale ? Si oui, quelles sont les conclusions ? De quelle manière avez-vous intégré cette analyse dans la politique de mobilité ou dans le « plan communal de mobilité » à venir ? Avez-vous retenu de mettre en place des places « shop&go » ? Si non, pourquoi ? D'avance, je vous remercie pour vos réponses. »

Madame l'Echevine KAMMACHI donne réponse du texte suivant au nom de madame l'Echevine MÜLLER-HÜBSCH

Mevrouw de Schepen KAMMACHI geeft lezing van de volgende tekst namens mevrouw de Schepen MÜLLER-HÜBSCH

« Je vous remercie, Monsieur Van GOIDSENHOVEN, de nous donner l'occasion à travers votre interpellation de rappeler tout le travail effectué et en cours concernant la politique régionale de stationnement.

En ce qui concerne l'avis de la commune d'Anderlecht sur l'avant-projet d'ordonnance portant sur l'organisation de la politique du stationnement et redéfinissant les missions et modalités de gestion de l'Agence du Stationnement de la Région de Bruxelles-Capitale, je vais vous partager nos observations générales :

La commune d'Anderlecht rejoint la Région bruxelloise sur la nécessité de revoir et évaluer la politique de mobilité en ville de manière générale et la politique de stationnement en particulier.

Et afin de souligner cette évolution, l'accord de majorité consacre le principe STOP qui veut que les différents modes de transport soient harmonisés selon une hiérarchie claire : les piétons en premier lieu, les cyclistes ensuite, suivis des transports en commun et, enfin, de la voiture.

La politique de stationnement est l'un des moyens pour accompagner cette évolution.

D'autre part, la commune d'Anderlecht rejoint la Région bruxelloise dans sa préoccupation d'inscrire cette nouvelle ordonnance dans le cadre du Plan Régional de Mobilité « Good Move » (2020-2030) tant dans ses objectifs en envisageant le stationnement comme un moyen d'action en matière de mobilité et un outil de requalification de l'espace public que dans son processus de co-construction et d'évaluation.

Dans ce cadre, la commune d'Anderlecht rejoint la volonté de la Région bruxelloise de favoriser l'utilisation des parkings hors voirie. Ce renvoi du stationnement des visiteurs vers les parkings hors voirie permet d'assurer une rotation plus grande du stationnement en voirie, permettant ainsi aux riverains dans des proportions raisonnables un accès plus aisé au stationnement en voirie et des possibilités de stationnement de très courte durée, favorables à la vie économique, en tenant compte des besoins spécifiques de chaque quartier. La commune d'Anderlecht s'est réjouie de la démarche de la Région bruxelloise qui pour l'élaboration de cet avant-projet d'ordonnance a, à plusieurs reprises, organisé des réunions de présentation et d'information avec les communes.

Cependant, nous avons invité la région de tenir comptes des remarques suivantes :

Premièrement, de prévoir dans le texte l'utilisation des nouvelles technologies déjà existantes ou non-encore développées et futur afin de rendre les politiques de stationnement plus efficaces, tout en préservant l'emploi.

De développer un plan global quant à l'utilisation des espaces de stationnement hors voirie. Il existe, en effet encore, de nombreuses opportunités de mutualisation et d'exploitation de ces espaces au profit des citoyens. Le renvoi d'une part du stationnement vers le parking hors voirie ne doit pas entraîner une augmentation disproportionnée des prix des opérateurs privés, qui se ferait au détriment du stationnement en voirie.

D'identifier la meilleure communication pour informer l'automobiliste des possibilités de stationnement hors voirie.

Enfin, de manière générale, d'instaurer une plus grande interaction avec le secteur privé du stationnement. Celle-ci faciliterait l'échange d'informations permettant d'évaluer les capacités du secteur et sa faculté d'absorber les véhicules réorientés vers leurs espaces de stationnement

Il convient par ailleurs d'harmoniser le stationnement sur l'ensemble du territoire bruxellois. Une réglementation de l'ensemble de la Région serait une mesure bénéfique pour les habitants de la commune d'Anderlecht et permettrait de lutter contre les voitures-ventouses, favoriser la rotation des véhicules au profit des habitants comme des commerçants et inviter le plus d'automobilistes à préférer les parkings hors voirie.

Concernant l'étude afin d'objectiver les besoins en termes de stationnement à l'échelle de leur territoire, notamment dans les quartiers commerçants :

Vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a déjà eu pas moins de 3 études sur les besoins de mobilité autour la zone commerciale principale, en amont du réaménagement du rue Wayez qui est en cours.

Ici aussi, comme partout, nous agissons à la lumière du principe STOP, en veillant à ce que les clients qui viennent à pied puissent se déplacer en toute sécurité et dans un environnement attrayant, à ce que les cyclistes puissent se déplacer en toute sécurité et à ce qu'il y ait un espace pour ranger les vélos en toute sécurité.

Un autre élément important est d'assurer une bonne rotation du parking, afin que les clients qui doivent se déplacer en voiture puissent trouver une place plus facilement.

L'un des objectifs est également d'organiser au mieux le travail des commerçants, en installant plus de zones de livraison.

Bref, le stationnement est un élément important du puzzle des politiques de mobilité qui fait de notre commune un lieu agréable à vivre, pour tous les usagers de l'espace public. »

G. VAN GOIDSENHOVEN estime que l'on n'a pas répondu à toutes ses questions.

Qu'est-il prévu en termes de participation citoyenne en amont du prochain PRPS et sur l'éventualité d'une collaboration avec « Hub. Brussels » ? Il entend que l'on veut surtout mettre le curseur sur des éventuelles collaborations avec des opérateurs de parking privés, des mutualisations. C'est fort bien mais il voit toute la complexité de venir à bout du projet de parking à la place de la Vaillance. Entre les objectifs, parfois très lointains, le Collège évoque de nouvelles technologies inconnues et, après la réalité du terrain, il y a souvent un « gap ». Les commerçants, la vie économique, ne peuvent pas vivre d'éventualités. Il est utile d'associer les citoyens mais aussi d'utiliser toutes les modalités qui sont disponibles, afin d'être les plus efficaces dès aujourd'hui.